



LES ACHARDS

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE de LES ACHARDS

Envoyé en préfecture le 05/09/2025

Reçu en préfecture le 05/09/2025

Publié le

S²LO

ID : 085-200065795-20250829-DELG_2025_016B-AR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Délg-2025-016B MARCHE DE TRAVAUX POUR LA DEMOLITION ET LE DESAMIANAGE D'UN GARAGE RUE DE NANTES

Le Maire de la commune de Les Achards,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1111-1 relatif au principe de libre administration des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 relatifs aux délégations du Conseil Municipal au Maire pour la durée de son mandat,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la mise en concurrence réalisée selon les dispositions de l'article R.2122-8 du Code de la commande publique,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Les Achards n°D11122023-10 en date du 11 décembre 2023 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé la délégation au Maire, d'une partie de ses attributions, en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées dans ladite délibération, et notamment concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés en dessous des seuils de procédure de publicité et de mise en concurrence obligatoire soit 100 000€ HT,

Vu la décision Délg-2025-016 en date du 28 août 2025 d'attribution du marché maîtrise d'œuvre pour la démolition et le désamiantage d'un garage rue de Nantes,

Considérant que la décision Délg-2025-016 comporte des erreurs administratives dans l'intitulé et l'article 1 de ladite décision,

Considérant le rapport d'analyse des offres suite à l'ouverture des plis du 25 août 2025,

DECIDE :

Article 1 :

Abroge la décision Délg-2025-016 en date du 28 août 2025 d'attribution du marché de Maîtrise d'œuvre pour la démolition et le désamiantage d'un garage rue de Nantes, suite erreurs administratives.

Article 2 :

D'attribuer le marché à NICKEL HABITAT - ZA SUD EST 12 rue Michel Breton 85 150 Les Achards pour les travaux de démolition et désamiantage d'un garage rue de Nantes, pour un montant de 32 473.97 € HT soit 38 968.76€ TTC conformément à sa proposition technique et financière.

Article 3 :

La présente décision municipale sera communiquée au conseil municipal lors de sa séance la plus proche et inscrite au registre des décisions de la commune Les Achards.

Article 4 :

La présente décision municipale peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes, sis 6 Allée de l'Île de la Gloriette 44041 NANTES Cedex dans un délai de deux mois à compter de la présente notification et réception par le Représentant de l'État. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Vendée et à Madame le Comptable Public.

Fait à Les Achards, le 29 août 2025
Pour Extrait Conforme,
Le Maire,
Par délégation du Conseil Municipal
Michel VALLA

